

Débat d'orientation budgétaire 2016

La ville de Le TEIL



Sommaire

- I. Le contexte national : situation économique et sociale
- II. Le contexte local
- III. Tendances budgétaires et grandes orientations
- IV. Programmation des investissements

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Ce document présentera des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Par ailleurs, rappelons que les dotations d'État et les notifications des bases fiscales ne soient pas encore connues de manière certaine au moment du DOB.

I. Le contexte national : situation économique et sociale

1/ Situation économique, déficit public et dette publique

Une reprise irrégulière assortie de faiblesses structurelles

Après une année de stagnation (+0,2% en 2014), la croissance française a fortement rebondi au T1 2015 (+0,7% T/T) avant de marquer une pause au T2 (+0% T/T). En moyenne sur le premier semestre, la consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la faiblesse de l'inflation. L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute. Par ailleurs, sur l'ensemble du semestre, la contribution des stocks à la croissance a été légèrement négative.

Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, le troisième trimestre a été caractérisé par un léger rebond (+0,4% T/T selon les prévisions suivi de +0,3% T/T au T4) soutenu par la montée en puissance des réformes entreprises (CICE, Pacte de responsabilité,...). Celles-ci ont d'ores et déjà permis aux entreprises de reconstituer leurs marges (+31,1 au T2 contre 29,1 au T2 2014). Mais cela ne s'est jusqu'ici pas traduit par une hausse sensible des investissements et des embauches.

L'important niveau de chômage, en hausse de mai à août selon Eurostat, incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2%).

France : soutien des facteurs exogènes

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables. La nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été redonne du pouvoir d'achat aux agents privés, soutenant l'activité. La faiblesse de l'euro, en perdurant, améliore la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance met du temps à apparaître, mais devrait se renforcer.

Enfin la croissance française devrait également profiter de la bonne conjoncture de ses principaux partenaires d'échange, notamment l'Allemagne (14,6% de ses exportations), les États-Unis (7,7%), l'Espagne (7,2%), et le Royaume-Uni (6,9%) tandis qu'elle est moins directement exposée aux pays émergents. La Chine notamment ne représente pas plus de 3% à 4,5% de ses exportations selon les mois depuis 2013.

Amélioration des conditions de crédit

Après s'être détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserront légèrement. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages, en forte hausse en début d'année, sont plus modérées depuis mais celles émanant des entreprises s'améliorent progressivement.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

Pause dans la consolidation budgétaire

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3,9% du PIB contre 4,4% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires (44,9% contre 44,7% en 2013), contrairement à l'annonce initiale de baisse de ces derniers.

En 2015, le déficit resterait sensiblement inchangé (à 3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3,3% du PIB), afin de le ramener sous le seuil de 3% en 2017.

2 / La loi de finances 2016

Le nombre d'articles de la LF 2016 qui concerne les collectivités locales (près d'un tiers des 63 articles) est probablement révélateur des adaptations nécessaires pour concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements.

D'un côté, la LF 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et de l'autre propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

Même si sa date d'entrée en vigueur est reportée au 1^{er} janvier 2017, la **réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** du bloc communal est engagée pour la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation.

Le **soutien de l'Etat à l'investissement local** est renforcé avec la création d'un fonds, l'idée étant pour le gouvernement de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

La **réforme des dotations de péréquation** se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes. L'exercice engagé ressemble de plus en plus à un vrai numéro d'équilibriste difficile, complexe qu'il convient pourtant de réussir.

Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) :

Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est **indicatif** et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

	Objectifs 2016
RÉGIONS	0,40%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,60%
DÉPARTEMENTS	1,90%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,70%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	0,60%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,70%
COMMUNES	1,20%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,30%
Collectivités locales et leurs groupements	1,20%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,60%

Evolution des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales : -1,9% par rapport à la LFI 2015

Ils sont constitués de 3 ensembles :

- **les concours financiers de l'Etat : 50,9 milliards € à la LF 2016.** Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.
- **les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors apprentissage : 65 milliards € à la LF 2016.** Ils comprennent les concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, les contreparties des dégrèvements législatifs, le produit des amendes de police de la circulation et des radars et les subventions pour travaux divers d'intérêt général.
- **le total des transferts financiers de l'Etat aux collectivités : 99,7 milliards € à la LF 2016** Il inclut la totalité des flux financiers de l'Etat aux collectivités, y compris la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales : 47,1 milliards € à la LF 2016, soit - 7,1 % par rapport à la LFI 2015

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités représentent environ 50 % de l'ensemble des transferts aux collectivités et 95 % des concours financiers de l'Etat. La **baisse de 3,67 milliards € du montant de PSR de l'Etat vers les collectivités territoriales** entre 2015 et 2016 s'explique par l'effort d'économie demandé aux collectivités de 50 milliards € résultant de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 (ou de 11 milliards € provenant du programme de stabilité 2014-2017). Cette diminution se décline par :

- une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 3,5 milliards € par rapport à la LFI 2015. A noter que la baisse est minorée par :
 - une hausse nette de 158,5 millions € pour financer la moitié de la progression des dotations de péréquation verticale
 - une majoration de 11,4 millions € liée à l'augmentation de la DGF effectivement répartie en 2015 par rapport à la LFI du fait des cas de «DGF négatives»
 - une hausse de 2,5 millions € liée à l'achèvement des missions de préfiguration confiées aux métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille Provence
 - une baisse de 0,9 million € liée à la recentralisation de la politique de vaccination publique décidée par le département de la Martinique

- une minoration des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale de 0,2 milliard €
- une reconduction en valeur des crédits liés aux dotations de fonctionnement, d'investissement et de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation et des PSR institués lors de la réforme de la fiscalité directe locale Le FCTVA, estimée à 5,98 milliards € en 2016, est en progression de 17 millions € par rapport à la LFI 2015 : cette augmentation s'explique notamment par l'élargissement de l'assiette des dépenses éligibles. En 2016, un nouveau PSR de l'Etat est créé pour un montant de 78,75 millions €. Il correspond à la « compensation pour les autorités organisatrices de la mobilité des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport de 9 et 10 salariés à 11 salariés ».

Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2016 et allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux

La DGF est évaluée à **33,1** milliards € à la LF 2016. La diminution de la DGF de 9,6% par rapport à 2015 représente 1,89% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014.

En 2016, le périmètre des « variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales » ou allocations compensatrices de fiscalité directe locale soumises à minoration est élargi à la compensation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation économique territoriale (CET) pour les créations et extensions d'établissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV).

La compensation de l'abattement de 30% pour les logements locatifs des QPPV est soumise à minoration comme l'était la compensation de l'abattement de 30% pour les logements locatifs situés dans les zones urbaines sensibles.

La réforme de la DGF, étant reportée au 1^{er} janvier 2017 notamment par manque de lisibilité faute de simulations sérieuses établies par Bercy, il est donc inutile de s'étendre dessus dans la mesure où ses trois futures composantes que sont une dotation de base, une dotation de ruralité, et une dotation de centralité risquent d'être revues.

Répartition de la contribution des collectivités de 3,67 milliards € au redressement des comptes publics pour 2016 :

Mêmes règles qu'en 2015, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de chaque échelon de collectivités territoriales.

Il est à noter que les intercommunalités n'ont pas obtenu le retrait des reversements aux communes dans le calcul de leurs ressources, comme l'aurait voulu la logique financière.

- 1 450 millions € pour les communes
- 621 millions € pour les EPCI à fiscalité propre
- 1 148 millions € pour les départements
- 451 millions € pour les régions

Création d'un fonds d'aide à l'investissement local

D'un montant de 423 millions € en 2015, la dotation budgétaire de soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcée : **1 milliard €** en 2016 ;

- **500 millions €** consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles ;
- ▢ **500 millions €** dédiés aux bourgs-centres et aux villes moyennes : **300 millions €** gérés par les préfets pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et **200 millions €** pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015 (montant global de DETR : 816 millions € en 2015 et 2016 contre 616 millions € en 2014). Ces subventions (800 millions € en net gérés par les préfets et fléchés vers certains types d'investissement + 200 millions € de DETR reconduits) seront inscrites en section d'investissement du budget des communes et EPCI. Les modalités de financement de ce fonds restent à préciser.

Péréquation verticale pour les communes

La réforme de la péréquation verticale pour les communes est reportée en 2017, ainsi l'idée de la suppression de la Dotation Nationale de Péréquation et la redistribution de son enveloppe par l'intermédiaire de deux dotations existantes : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) ne sont pas intégrée pour 2016.

Le bloc local augmente de 297 millions d'euros, + 180 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine et + 117 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale.

Péréquation horizontale : poursuite de la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le montant du FPIC pour 2016 est fixé à 1 milliard € (+ 220 millions d'euros par rapport à 2015). L'objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,1 milliard €) est repoussé à 2017.

Autres Mesures Diverses :

- Elargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Actuellement, le bénéfice du FCTVA est réservé aux seules dépenses réelles d'investissement. Cette mesure élargit l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation du patrimoine communal.

Coût estimé pour l'Etat :

12 millions € en 2016,

puis, respectivement **109** et **143** millions € en 2017 et 2018.

Le taux de FCTVA reste à son niveau 2015 :

16,404%

- Reconstitution du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a institué un fonds spécifique de soutien aux communes ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013 ou 2014.

Le fonds pour la rentrée 2015-2016 de 319 millions €, est attribué de la manière suivante :

50 € par élève pour toutes les communes

Majoré de **40** € par élève pour les communes répondant aux critères suivants :

- 250 premières communes de plus de 10 000 habitants et aux 30 premières de moins de 10 000 habitants classées en fonction de l'indice synthétique DSU
- 10 000 premières communes classées en fonction de l'indice synthétique DSR
- communes d'Outre-Mer éligibles à la quote-part de la dotation d'aménagement.

- Abaissement du plafond de cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Afin d'aider les collectivités locales dans leur participation à l'effort de redressement des finances publiques, cet article vise à alléger les charges des collectivités liées à leur contribution au CNFPT.

Le plafond du taux de cotisation obligatoire versée au CNFPT passe de **1%** à **0,9%**.

Gain estimé pour l'ensemble des collectivités : **34** millions € en 2016

II. Le contexte local

La situation économique et sociale de la Ville de Le Teil

Avant d'aborder les évolutions structurelles des dépenses et des recettes du budget communal, il est intéressant de mettre en exergue certaines données issues de l'INSEE ou de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur la démographie, et sur la situation des ménages.

	1990	1999	2006	2015
Population Totale	8 074	8 295	8 187	8 493
Densité moyenne (hab/km ²)	303,65	311,96	307,90	319,41

Sources : Insee, RP1990 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Le recensement de la population lors de la période de janvier et février 2013 fait état d'une évolution positive de la démographie de + 0,4 %. (pour rappel et bien que le recensement ait eu lieu en 2013 (et 2008 pour le précédent), ce sont les années 2011 (et 2006) qui sont retenues par l'INSEE, dans la mesure où toutes les villes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans, et pour respecter une égalité de traitement des données statistiques, l'année médiane 2011 a été retenue pour la campagne 2009-2013).

	2012	%	2007	%
Ensemble	8 197	100	7 941	100
0 à 14 ans	1 576	19,2	1 455	18,3
15 à 29 ans	1 262	15,4	1 317	16,6
30 à 44 ans	1 571	19,2	1 582	19,9
45 à 59 ans	1 616	19,7	1 569	19,8
60 à 74 ans	1 310	16	1 134	14,3
75 ans ou plus	861	10,5	884	11

Les tranches ayant le plus évoluées sont les 0 à 14 ans (+ 8,32%) et les 60 à 74 ans (+ 15,52%). Par contre la tranche des 15 à 29 ans est en baisse de - 4,18%.

Ces évolutions ont été prises en compte dans les projets réalisés pour les aînés (Résidence Services, Portage à Domicile, Navette inter quartier pour le marché hebdomadaire) d'autres sont en cours de réalisation ou à l'étude (accessibilité dans les bâtiments publics, après-midis récréatives du CCAS, Maison Pluridisciplinaire de Santé).

Du côté des plus jeunes, la constante évolution positive est fortement ressentie au sein des établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires) où la hausse des effectifs a un fort impact sur la restauration scolaire et les activités périscolaires et TAP (refondons l'école).

Depuis la rentrée 2015/2016, le nouveau restaurant scolaire de Mélas et le nouveau fournisseur des repas ne sont pas un luxe. Entre des locaux et du mobilier accueillant et fonctionnel pour les enfants et un prestataire disponible et compréhensif sur les évolutions quotidiennes du nombre d'enfants prenant leurs repas, le choix de changer de mode de fonctionnement a été salubre.

Les activités proposées aux enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires continuent de monter en puissance et en qualité avec du personnel formé et disponible, et avec des intervenants (associations, prestataires) garantissant une diversité culturelle et artistique.

A côté de ces évolutions, le monde économique et de l'entrepreneuriat continue de croître sur le territoire communal.

L'année 2015 a vu l'installation de 2 entreprises sur la zone nord (une station de lavage par la société Tech Industrie, et les établissements Audouard). D'autres suivront en 2016, sur la zone « Entre Pont et Rhône », un opticien, une agence immobilière, un primeur, et un salon de coiffure, puis un orthodontiste avec des locaux commerciaux à louer.

De l'autre côté du giratoire, les établissements Faviez (Peugeot) vont commencer à sortir de terre, ainsi que celui d'un assureur.

Dans la continuité le plus gros chantier d'investisseurs privés va débuter. Dès ce mois-ci, la construction de l'Intermarché avec les galeries marchandes, et la rénovation de La Rolonde pour accueillir Brico Marché vont générer un investissement de plus de 20 millions d'euros.

Les travaux de voirie et de desserte de cette zone ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec les investisseurs privés d'un montant de 1,4 million d'euros.

C'est toute l'économie locale (commerçants et artisans) qui va aussi bénéficier directement de ces chantiers par la présence d'une main d'œuvre consommatrice.

Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2014		
	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
Ensemble	51	81
Industrie	3	100
Construction	10	83,3
Commerces, transports, services divers	32	76,2
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	16	84,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	6	100

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

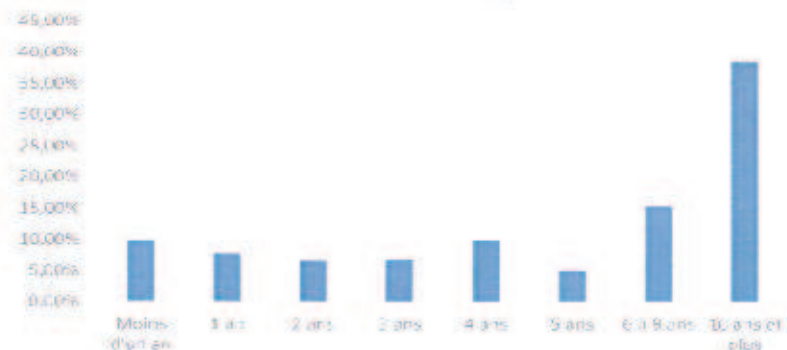
Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014		
	Nombre	%
Ensemble	380	100
Industrie	30	7,9
Construction	70	18,4
Commerce, transports, services divers	238	62,6
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	93	24,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	42	11,1

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, REE (Sirene).

Création d'entreprises individuelles



Âge des entreprises au 1er janvier 2014



Au niveau du logement, le constat est le même à savoir une évolution à la hausse :

DOSSIERS	ANNEE																
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
P C	45	27	43	40	35	41	69	57	50	56	40	37	29	36	29	51	42,8
dont Logements neufs (maison individuelle ou immeuble collectif)	21	12	9	19	14	14	42	37	31	21	22 + 66 Gendarmerie + 20 ADIS (Sablère)	14 + 16 Vivarais Habitat (Butot 1)	11 + 33 Vivarais Habitat (Croix Rouge + Butot 2)	21 + 20 Lozaprom + 10 SCI BELORI + 18 Lozaprom	14 + 13 Arnichand	12 dont 2 transf commerce en habitat + 7 HLM du VIVARAIS + 16 Logicoop (Sablère)	
C U	22	28	32	18	21	31	20	24	21	42	44	39	48	21	43	61	35,2
P D	2	2	1	4	1	0	4	6	0	0	0	0	0	0	1	0	1,3
DT / DP	72	81	59	75	86	82	58	86	73	86	85	72	65	67	108	62	76,1
PA	0	0	0	1	3	8	2	1	0	1	2	1	1	3	0	0	1,4
DIA	89	87	83	126	115	109	87	79	69	93	115	119	108	105	128	123	103,2
TOTAL	251	237	227	283	275	285	282	290	244	299	296	268	251	232	309	297	264,8

Le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Programme de Rénovation Urbaine sur le centre-ville vont modifier radicalement le paysage urbain et périurbain du Teill. La combinaison de ces deux dispositifs avec l'OPAH et l'opération façades vont changer l'image de la commune, avec un centre-ville renouvelé, repensé, et architecturalement adapté à la majorité de la population. Il est indispensable que les habitants se réapproprient le plus ancien quartier de la ville.

Au préalable aux travaux de rénovation urbaine, un protocole de préfiguration va être signé entre la ville du Teill, l'Etat, l'ANRU et tous les partenaires institutionnels d'ici la fin du mois de mars. A l'issue, un chef de projet ANRU sera recruté pour piloter ce projet et établir une convention opérationnelle définissant l'ensemble des travaux à réaliser, leurs échéances, leurs montants et leurs financements. Début 2018, les chantiers pourront commencer et redonner au centre ville l'image qu'elle mérite.

III. Tendances budgétaires et grandes orientations

1/ Recettes de fonctionnement

Pour l'année 2016, et contrairement aux années précédentes, compte-tenu de l'évolution attendue des bases d'imposition (évolution physique et évolution votée chaque année lors de la loi de finances), la majorité envisage de proposer une augmentation des taux d'imposition. Il convient de rappeler que le vote des taux d'imposition sera proposé après la notification des bases d'imposition lors du vote des budgets le Lundi 04 avril 2016.

La commune va poursuivre sa politique de cessions de terrains pour l'installation d'entreprises et de commerces, ainsi que pour du logement.

L'année 2016 marquera le début des travaux et l'installation des commerces sur la zone de La Rotonde, la continuité de l'installation d'entreprises sur la zone « Entre Pont et Rhône », ainsi que la livraison de plus de 50 logements.

- Fiscalité
- Concours et Dotations de l'Etat
- Autres recettes
- Communauté de Communes Rhône-Helvie

Fiscalité

La population de Le Teil demeure une population modeste avec un revenu par habitant et par ménage fiscal inférieur d'environ 8 % par rapport à la strate.

	Le Teil	Ardèche
	2012	2012
Nombre de ménages fiscaux	3 765	137 631
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	8 508	314 462
Médiane des revenus déclarés en euros par unité de consommation	17 172	18 663
Part des ménages fiscaux imposés en %	53,1	58,9

Source : Insee-DGFiP-Chaif-Chav-Camsa, Fichier localisé social et fiscal.

La faiblesse des revenus des ménages a un impact direct sur les bases et les produits fiscaux.

Taxes	Bases nettes imposées au profit de la commune		
	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	8 609	1026	1290
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 255	865	1198
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40	5	14
	Les taux et les produits de la fiscalité directe locale		
	Produits des impôts locaux	En euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	1 114	133	187
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 884	225	249
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28	3	8

Source : DGFiP - CA et Compte de Gestion 2014

Pour les foyers fiscaux non assujettis au versement d'impôts locaux du fait de décisions prises par le gouvernement, l'Etat alloue des compensations aux Communes afin de ne pas les pénaliser.

	2011	2012	2013	2014	2015
Allocations compensatrices perçues	149 303	148 629	146 146	140 071	142 081

En conséquence les recettes fiscales de Le Teil ne peuvent atteindre un niveau comparable aux villes de la même strate qu'à la condition de taux plus élevés compte-tenu de la faiblesse des bases d'imposition. Pour comprendre cette situation, il convient d'observer le potentiel financier (PF) qui est égal au produit que la ville percevrait si elle appliquait comme taux d'imposition les taux moyens nationaux. Il s'agit du potentiel financier lié aux impôts perçus par la commune (la part ex-taxe professionnelle est ici exclue), majoré de la DGF.

Potentiel Financier (TH,TFPB, TFPNB) + DGF	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PF/hab. Ville de Le Teil	645	670	685	724	720	722	723
PF/hab. strate	952	988	997	1054	1076	1086	1067
Différence	-32,25%	-32,19%	-31,29%	-31,31%	-33,09%	-33,52%	-32,24%

Concours et Dotations de l'Etat

La faiblesse des ressources de la ville n'est pas compensée par la faiblesse des dotations versées par l'Etat. Malgré les dotations dites de péréquation (DSR et DNP), la dotation globale de fonctionnement de Le Teil est tout juste supérieure moyenne, à la moyenne des villes de la même strate, malgré une baisse de - 5,94% en 2015.

DGF = Forfaitaire+DSR+DNP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DGF/hab. Ville de Le Teil	223	208	211	211	226	218	199
DGF/hab. strate	204	204	204	203	203	196	DND
Différence	9,31%	1,96%	3,43%	3,94%	11,33%	11,22%	

A partir de l'exercice 2017, la ville de Le Teil bénéficiera enfin de la part « bourg centre » en qualité de chef lieu de canton dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), si cette dernière n'a pas disparu. A ce jour, le montant de cette majoration est inconnue, et il est bien difficile d'en connaître l'ampleur même si l'enveloppe nationale a augmenté de 117 millions d'euros pour cette année (comme en 2015).

Pour la commune de Le Teil, depuis 2010, la dotation forfaitaire avait augmenté de 0,61%. Pour 2015, la seconde année de l'effet de la PLFP s'est retranscrit par une diminution de la dotation forfaitaire de 152 256 euros, soit une baisse de 11,27%. Pour 2016, la contribution au redressement des finances publiques devrait être de 155 303 euros, soit 1,84% des recettes réelles de l'exercice 2015.

Dans le but d'atténuer l'effort demandé aux collectivités les plus fragiles financièrement, les masses consacrées à la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités) devraient progresser de 4,4 % par rapport à 2015 (contre 6 % entre 2014 et 2015) ; cela concernera la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités) poursuivront leur montée en charge, telle qu'elle a été programmée dans la loi du 29 décembre 2012 à la suite des travaux du comité des finances locales ouverts en 2010.

Enfin, la loi de Finances 2016 confirme le renforcement de la péréquation horizontale (réforme annoncée en 2011 puis mise en œuvre depuis 2012). Ainsi, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) devrait s'élever à 1 milliard d'euros en 2016 contre 780 millions d'euros en 2015. La Communauté Communes Rhône Helvie a bénéficié du FPIC en 2015 à hauteur de 89 833 euros (+ 48,47% par rapport à 2014). La somme reversée à la commune de Le Teil en 2015 s'élevait à 120 778 euros (+ 26,85% par rapport à 2014).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DGF	1 441 660	1 433 114	1 430 045	1 429 095	1 436 593	1 438 706	1 376 416	1 221 315
DSR	319 224	205 570	88 408	102 745	117 931	135 740	145 359	183 274
DNP	216 450	229 590	231 777	241 025	231 987	258 230	280 709	290 876
FPIC						68 746	95 212	120 778
Total	1 977 334	1 868 274	1 750 230	1 772 865	1 786 511	1 901 422	1 897 696	1 816 243

Autres Recettes

A côté de la fiscalité, des dotations et des concours de l'Etat, d'autres recettes viennent alimenter les caisses communales. Même si elles représentent moins de 40% des recettes totales de fonctionnement, elles n'en demeurent pas moins dynamiques et indispensables à l'équilibre du budget.

Parmi les plus importantes :

AUTRES IMPOTS ET TAXES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Droits de Mutation	103 267 €	162 518 €	147 630 €	163 219 €	150 938 €	174 733 €	168 159 €
Taxe sur l'électricité	99 091 €	96 371 €	102 176 €	137 930 €	109 371 €	133 944 €	108 345 €
Taxe sur les Pylônes Electriques	78 292 €	83 881 €	88 021 €	92 046 €	95 427 €	98 647 €	101 309 €

REVENUS DES IMMEUBLES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	464 119 €	489 815 €	478 786 €	425 279 €	339 800 €	302 319 €	302 433 €

L'évolution des revenus nets des immeubles est stable depuis la perte du loyer de l'ex gendarmerie (près de 170 000 euros par an). Certains immeubles vont venir alimenter ces revenus, notamment à l'occasion de la fin de Baux à Réhabilitation détenus par l'Association pour le Logement de la Vallée du Rhône (ALVR). Un immeuble sera rétrocédé au 1^{er} juillet 2016.

REVENUS DES REGIES ET DES SERVICES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
(cimetière, cantine, RODP, locations de salles, mise à disposition de personnels sur les budgets annexes et à la CCRH, etc...)	302 946 €	304 428 €	420 964 €	462 657 €	558 481 €	459 833 €	427 148 €

La baisse constatée vient essentiellement par une mise à disposition moindre de personnels à la Communauté de Communes Rhône-Helvie sur le volet Jeunesse du fait de variations d'activités et de mutualisation de camps avec l'association CLEFS.

La Communauté de Communes Rhône-Helvie

Pour rappel, la Communauté de Communes, EPCI à fiscalité propre, perçoit depuis sa création l'ensemble des impôts économiques (ex Taxe Professionnelle), et reverse aux communes membres la différence d'avec les charges et les compétences transférées, dénommée Attribution de Compensation.

Les transferts les plus importants ont été l'Office de Tourisme en 2010 et le service Jeunesse, la Médiathèque et le Cinéma Regain en 2012, d'où une baisse significative de l'attribution de compensation à partir de cet exercice.

A côté de ce reversement, l'EPCI peut décider également de verser, chaque année, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en fonction d'une évolution positive de ses produits fiscaux perçus.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Attribution de Compensation	1 501 565 €	1 468 425 €	1 450 536 €	831 738 €	605 130 €	690 000 €	660 607 €
Dotation de Solidarité Communautaire	50 000 €	47 043 €	47 035 €	39 688 €	33 357 €	26 156 €	19 326 €

Pour l'exercice 2016, le montant de la DSC à verser à la Commune de Le Teil pourrait fortement augmenter pour faire face à ses dépenses de centralité qui profitent à l'ensemble du territoire communautaire.

Du fait de la signature du Contrat de Ville 2015-2020, l'EPCI est tenu d'instituer, au profit des communes concernées par les dispositifs prévus dans ce contrat de ville, une dotation de solidarité communautaire, dont le montant est au moins égal à 50 % de la différence entre les produits des impositions mentionnées au I et aux 1 et 2 du I bis de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts au titre de l'année du versement de la dotation et le produit de ces mêmes impositions constaté l'année précédente. Cet article renvoie à la variation annuelle des produits fiscaux suivants : CFE, CVAE, IFER et TFNB.

Il est encore difficile d'évaluer de manière précise le montant de cette DSC notamment en raison de la fusion avec la Communauté de Communes Barres Coiron et des convergences de fiscalité.

2/ Dépenses de fonctionnement

Conformément au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes de novembre 2009, la ville de Le Teil, par la contribution de tous (efforts de gestion au sein des services communaux, choix assumés par l'équipe municipale et la participation des citoyens) continue de réduire toutes les dépenses compressibles et de chercher des recettes supplémentaires.

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de la gestion communale et en maintenant un service public de qualité, les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2016 devraient être stables par rapport au budget primitif 2015.

Le niveau des dépenses courantes sera maintenu, voire diminué dans la mesure du possible et compte tenu de la renégociation de contrats de maintenance et de la mise en place d'un plan d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur l'éclairage public (l'extinction de 23h00 à 06h00 dès le 22 juin 2016). Compte-tenu de l'incertitude sur le montant des dotations de l'Etat, l'augmentation des recettes courantes sera limitée à un niveau de 1 %.

En matière de dépenses de personnel, il s'agit de limiter l'évolution de la masse salariale à 0% malgré le fait du GVT (glissement vieillesse technicité) et de la hausse de cotisations pour les agents titulaires décidée par le gouvernement.

Les efforts de gestion ainsi poursuivis (charges à caractère général et masse salariale) impactent également l'évolution du reversement des budgets annexes (Eau et Assainissement) qui sera donc limitée à 2 %.

Le travail de mutualisation avec la Communauté de Communes Rhône Helvie a porté ses premiers fruits en 2015. Le groupement de commandes sur les contrats d'assurances a permis de diminuer les cotisations, dès 2016, d'un montant de 22 902 euros, soit une économie de 33,67%. De plus, dans le cadre de services ou de prestations mutualisées, une convention bilatérale a été signée sur l'entretien des extincteurs. D'autres domaines de prestations de services ou de contrats sont à l'étude malgré les contraintes liées à l'année préparatoire de la fusion des EPCI. Enfin, il est projeté de transférer la charge de l'Ecole Départementale de Musique à l'EPCI pour l'intégrer dans la compétence de l'Enseignement Artistique et Culturel (EAC).

Les résultats 2015 laissent apparaître un fléchissement sensible des dépenses et des recettes de fonctionnement.

A comparer avec les années antérieures, sachant que sur l'exercice 2014, les opérations d'ordre liées à la moins value sur la cession de l'ex gendarmerie avaient « pollué » les résultats définitifs pour avoir une vision comparative claire.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Total des recettes de fonctionnement	8 784 567 €	8 148 250 €	8 388 164 €	9 132 225 €	10 715 203 €	8 624 289 €
Total des dépenses de fonctionnement	8 491 747 €	7 646 259 €	7 593 067 €	8 825 853 €	10 722 403 €	7 982 176 €

Solde exercice fonctionnement	292 820	501 991	795 097	306 372	-7 200 €	642 113 €
Excédent reporté de fonctionnement	371 564	5 558	7 550	233 737	8 121 €	-7 199 €
Solde cumulé de fonctionnement	664 384	507 549	802 647	540 109	921 €	634 914 €

En millier d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excédent Brut de fonctionnement	1 381	1 154	1 216	1 012	1 568	3 542	809	591
CAF Brute	1 006	632	513	711	1 057	3 159	528	231
CAF Nette	-160	-422	-453	-296	87	1 528	-355	-570

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette.

- Dépenses de Personnel
- Subventions
- Autres Dépenses de fonctionnement

Dépenses de Personnel

Charges de personnel/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville de Le Teil	481	490	481	463	511	508	519
Moyenne strate	477	486	493	504	513	532	DND
Différence Le Teil/moyenne	0,84%	0,82%	-2,43%	-8,13%	-0,39%	-4,51%	

Au budget primitif 2015, il était prévu au titre des charges de Personnel la somme de 4 500 000 euros. L'atterrissage a été moins important que les prévisions puisque le réalisé 2015 est de 4 413 967 euros, soit un delta de - 86 033 euros.

Pour l'année 2016, il est prévu de rester sur un budget prévisionnel de 4 500 000 euros.

Au titre des effectifs, au 1^{er} janvier 2016, les services comptabilisaient 110 titulaires et 29 contractuels, soit 139 agents.

Durant l'année 2016, de nombreux contrats (emploi d'avenir et CUI) arriveront à terme et ne seront pas renouvelés. Ce choix est dicté par le souci de diminuer l'impact de la masse salariale sur les dépenses de fonctionnement et pour dégager des marges de manœuvres. Certaines missions, accomplies jusqu'à lors par ces agents, seront réorganisées, supprimées, ou externalisées.

Subventions

Subventions/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville de Le Teil	49	58	60	37	36	50	22
Moyenne strate	71	72	72	73	73	74	DND
Différence Le Teil/moyenne	-30,99%	-19,44%	-16,67%	-49,32%	-50,68%	-32,43%	

NR : Il est à noter qu'à partir de l'année 2012, le transfert de la compétence Jeunesse à Rhône-Alpes a eu pour conséquence le transfert de la subvention allouée à CLÉFS d'un montant de 178 000 euros, ce qui explique la baisse de la part de subvention par habitant.

La baisse des subventions est due à une modification d'imputation suite à une instruction du Ministère des Finances. Toutes les dépenses liées aux actions réalisées par les associations dans le cadre des activités périscolaires et TAP sont incluses, depuis 2015, dans le chapitre « charges à caractère général ».

Autres dépenses de fonctionnement

Charges Générales/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville de Le Teil	232	221	203	199	297	279	264
Moyenne strate	241	243	249	255	264	258	DND
Différence Le Teil/moyenne	-3,73%	-9,05%	-18,47%	-21,96%	12,50%	8,14%	

NB : Il est à noter qu'à partir de l'année 2013, ce chapitre subit une augmentation « artificielle » du fait de l'encaissement et du décaissement du loyer de la nouvelle gendarmerie d'un montant de 564 000 €.

Le travail sur la compression des dépenses continue grâce à un contrôle de gestion de plus en plus performant, mais également grâce à la renégociation de contrats et la mutualisation avec la Communauté de Communes Rhône-Helvie sur des groupements de commandes.

La fluctuation du prix de l'énergie (électricité, gaz et carburant) joue également un rôle important sur les dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi, il est engagé des procédures de réduction des consommations (notes aux utilisateurs, appareillages thermostatiques, rendement des chaudières, extinction de l'éclairage public, etc....).

Charges Financières/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville de Le Teil	61	57	58	65	33	44	36
Moyenne strate	36	33	34	34	34	34	DND
Différence Le Teil/moyenne	69,44%	72,73%	70,59%	91,18%	-2,94%	29,41%	

Il est rappelé que les charges financières correspondent aux dépenses liées aux intérêts versés aux banques. C'est une dépense de fonctionnement (frais bancaires) à la différence du remboursement du capital qui est une dépense d'investissement.

IV. Programmation des Investissements

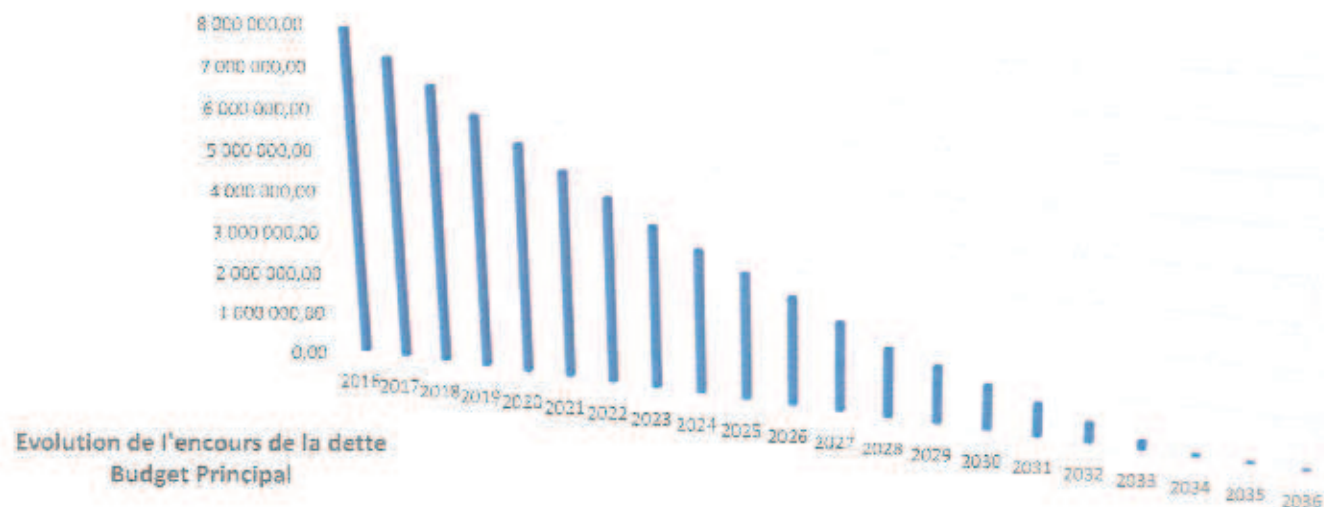
La dette

Au 31 décembre 2015, la dette de la ville de Le Teil s'élevait à 8,64 millions d'euros (hors dette des budgets annexes Eau et Assainissement). L'encours total, après intégration des dettes des budgets de l'eau et l'assainissement s'élevait à 13,35 millions d'euros.

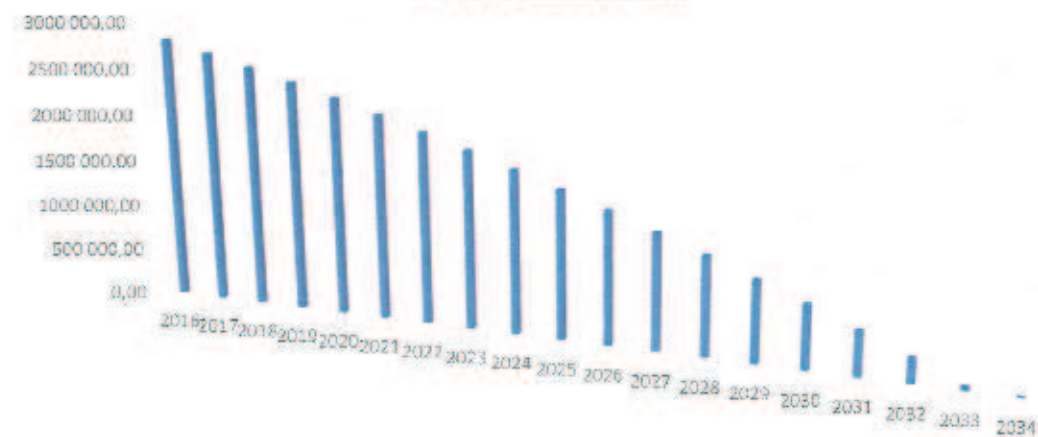
Au 31 décembre 2016, la dette de la ville de Le Teil devrait s'élever à 7,93 millions d'euros. Rappelons, hors dette eau et assainissement, qu'elle a baissé de 3,41 millions d'euros depuis 2007. Ainsi, la dette de la ville de Le Teil a baissé de 30% depuis le 31 décembre 2007.

Au 31 décembre de l'année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette (en milliers d'€)	11 347 €	11 709 €	11 844 €	12 682 €	11 912 €	10 373 €	9 489 €	9 288 €	8 638 €	7 931 €
Dette / habitant Ville de Le Teil	1 368 €	1 412 €	1 441 €	1 547 €	1 455 €	1 257 €	1 147 €	1 107 €	1 017 €	922 €
Dette / habitant Strate	872 €	892 €	884 €	877 €	874 €	881 €	881 €	870 €	DND	DND

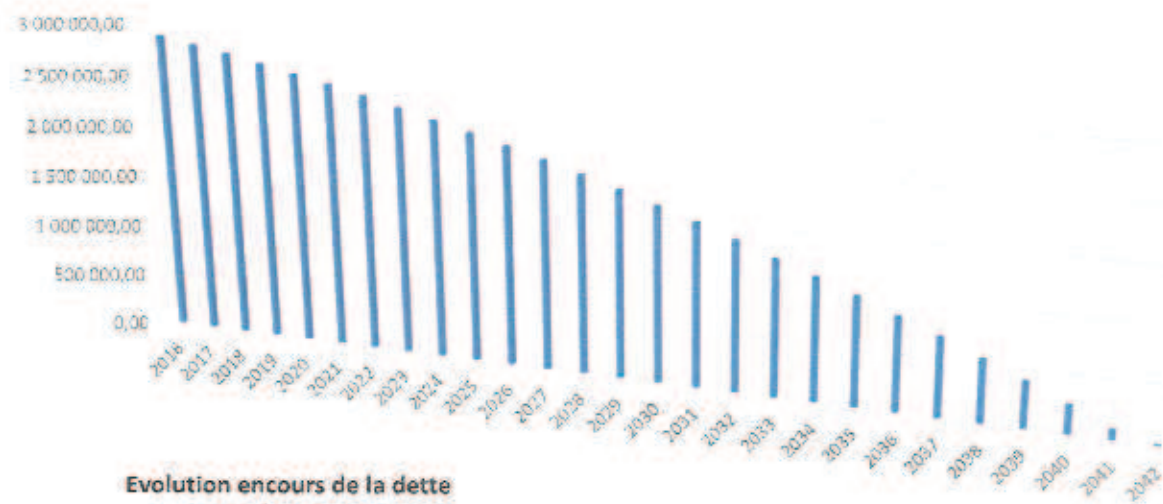
Annuité de la dette (en milliers d'€)	1 702 €	1 552 €	1 449 €	1 476 €	1 440 €	2 473 €	1 153 €	1 171 €	1 092 €	990 €
---------------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	-------



Evolution encours de la dette
Budget Assainissement



Evolution encours de la dette
Budget Eau



Dépenses et Recettes d'Investissement

L'atterrissage 2015 de la section d'investissement (hors restes à réaliser et report déficit 2014) est bien inférieur aux années précédentes, notamment en raison de l'absence de cession de biens immobiliers et du fait de travaux engagés en fin d'année dont les dépenses sont décalées sur 2016.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Total des recettes d'investissement	2 939 602 €	3 382 165 €	1 354 476 €	3 716 245 €	4 274 011 €	764 551 €
Total des dépenses d'investissement	2 695 560 €	2 772 843 €	1 864 951 €	2 910 908 €	4 462 608 €	1 972 074 €

Solde exercice investissement	-773 295 €	-156 726 €	-667 201 €	-1 186 599 €	-188 597 €	-1 207 523 €
Solde restes à réaliser	28 654 €	41 310 €	352 660 €	822 283 €	355 746 €	DND
Solde cumulé d'investissement	-744 641 €	-115 416 €	-314 541 €	-364 316 €	167 149 €	DND

Pour rappel, les recettes d'investissement récurrentes sont la Taxe d'Aménagement, le FCTVA et l'autofinancement par un prélèvement de la section de fonctionnement.

La Taxe d'Aménagement est assujettie au volume d'autorisations d'urbanisme délivrées les années N-2 et N-1.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est le remboursement forfaitaire (16,40%) par l'Etat de la TVA payée sur des investissements réalisés en année N-2.

La nouveauté pour 2016 est l'élargissement de l'assiette au titre du FCTVA des travaux d'entretien de voirie et sur les bâtiments publics communaux.

Enfin, la principale ressource vient de l'excédent de fonctionnement affecté (transféré) à la section d'investissement.

Pour l'année 2016, sont engagés (restes à réaliser 2015) ou projetés des investissements d'un montant total d'environ **5 millions d'€**.

- les travaux liés aux intempéries de novembre 2014 et de 2015 d'un montant estimé à 1,1 million d'€ ;
- l'élargissement du chemin des Helviens à hauteur de 180 000 € (voirie et réseaux) ;
- réfection du chemin Chambon, chemin du Pélican, chemin de Saint Pierre d'un montant de 140 000 euros ;
- un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec des promoteurs privés sur la zone de La Rotonde d'un montant de 1,4 million d'€, dont la première tranche vient de se terminer ;
- un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec un promoteur privé sur le chemin du Pâtre d'un montant de 40 000 euros, pour la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif courant mars-avril 2016 ;
- des travaux en régie à hauteur de 160 000 euros sur le patrimoine bâti de la commune (travaux sur le patrimoine historique, travaux divers de rénovation, etc....) ;
- réalisation d'un bassin d'orages (budget assainissement) d'un montant de 650 000 € (travaux en cours) ;
- éradication des branchements en plomb (50 unités) ;
- création d'un nouveau réservoir à La Sablière pour résoudre les problèmes d'eau potable d'un montant estimé à 1 million d'euros ;
- l'agenda des travaux liés à l'accessibilité (Ad'Ap) d'un montant de 45 000 euros pour 2016 ;
- une station de relevage au quartier Chambon d'un montant de 120 000 euros (budget assainissement) ;
- création d'un déversoir de la digue du Frayol pour le classement de la digue d'un montant estimé à 160 000 euros.

En cours et à venir :

- L'ANRU : signature du Protocole de Préfiguration d'ici fin mars, préalable au recrutement du chargé de mission et à l'élaboration de la convention opérationnelle qui définira l'ensemble des travaux, des financeurs, des investisseurs, et du calendrier. Cette opération s'étalera sur une durée de 10 à 15 ans. La phase opérationnelle devrait débuter d'ici 18 mois, soit au 2nd semestre 2017.
- Contournement Nord de la RN 102 et création de l'échangeur de La Sablière : études de géotechniques terminées, fouilles archéologiques en cours, finalisation des études et des acquisitions en 2016, lancement de l'Appel d'Offres mi-2016, commencement des travaux début 2017.